25e ANNÉE N° 2176 PARAIT LE SAMEDI 26 JUIN 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à *l'Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Travailleurs privilégiés

La condition des agents de chemins de fer était considérée comme privilégiée. Aussi aujourd'hui l'on en en est à se demander non pas si l'Etat doit son concours à des travailleurs plus intéressants, mais si, pour protéger ces privilégiés, on accordera les subventions prévues par des projets coûteux, mais inégalement onéreux pour les finances publiques.

Il n'est pas besoin de longs développements pour montrer que les retraites *futures* des ouvriers de l'industrie privée ne seront jamais aussi avantageuses que les retraites *actuelles* des ouvriers des chemins de fer.

Si les espérances du gouvernement et du Parlement se réalisent, ce dont on peu douter, les ouvriers de l'industrie privée auront, avec l'aide de l'Etat une pension qui n'atteindra pas 300 francs, et cela à l'âge de soixante cinq ans. Or dores et déjà le montant moyen des pensions de retraites des agents de chemins de fer dépasse 1.100 francs, et tandis que, depuis dix ans, les versements des compagnies ont augmenté de 44 0[0, les versements des agents ont diminué de 3 0[0. La pension majorée d'un ouvrier mineur ne peut dépasser 360 francs.

Mais, dira-t-on, l'Etat qui, au moment de la discussion d'un projet géneral de retraites ouvrières y déroge, en dépit des constrats passés, en faveur d'une catégorie de travailleurs qu'il estime plus particulièrement intéressants, veut sans doute que les agents des compagnies ne soient pas moins bien traités que ses propres agents et employés. Patron modèle il veut être imité obligatoirement par les principaux patrons.

Comparons donc le régime des retraites dont bénéficient les agents de chemins de fer avec les régimes des retraites dont jouissent les fonctionnaires et le personnel ouvrier de l'Etat.

La retenue sur les traitements est inférieure ou égale à 5 0[0 pour les agents de chemins de fer ; pour les fonctionnaires elle dépasse 5 0[0, car il faut tenir compte de la retenue du premier traitement et des augmentations ultérieures.

En ce qui concerne la contribution patronale, elle va de 5 0[0 à 16 0[0, en se rapprochant plutôt de ce dernier chiffre.

En ce qui concerne les retraites de ses ouvriers, l'Etat verse à leur profit 3 ou 3 0[0, c'est à-dire moins que les Compagnies de chemin de fer pour les leurs, et après leur avoir donné des salaires moins élevés,

Passons aux conditions requises rour obtenir la retraite.

Pour les fonctions de l'Etat, cinquante-cinq ans d'âge dans les services actifs et soixante ans dans les services sédentaires.

Pour les employés de chemins de fer, de cinquante à soixante ans, suivant les réseaux.

La durée des services exigée par la compagnie est de vingt à vingt-cinq ans ou trente ans, selon qu'ils sont d'un service actif ou sédentaire. Seuls les cantonniers peuvent être retraités (mais quelle retraite !) après vingt ans de services.

Comparons le montant des pensions. Pour les fonctionnaires de l'Etat, il est égal à la moitié du traitement pour la durée du service actif, et pour le service sédentaire à autant de soixantièmes qu'il y a d'années de service. Pour les employés de chemins de fer il est égal à la moitié du traitement moyen des six dernières années les plus avantageuses. Ne comparons pas les retraites des chefs de grandes gares, des chefs de dépôt et de section, avec celles des fonctionnaires, encore moins celles des chefs et sous-chefs de bureau avec celles des fonctionnaires de l'Etat de grades en apparence équivalents. L'avantage serait trop manifestement en faveur des Compagnies de chemins de fer. Disons seulement qu'un mécanicien touche une pension sensiblement égale à celle d'un capitaine (avec un nombre d'années de services très inférieur), supérieure à celle d'un professeur de collège, d'un conseiller de préfecture, d'un conducteur des ponts et chaussées et qu'un chauffeur a une pension égale à celle d'un juge de tribunal de 1re instance.

Un homme d'équipe a une pension égale à celle d'un chef ouvrier des arsenaux.

Bien entendu les doléances, déjà très vives, et souvent justifiées, de certains fonctionnaires et employés de l'Etat ne tarderont pas à se changer en exigeances menaçantes, si l'on accorde une amélioration à des agents déjà privilégiés. De tous côtés il y aura assaut de réclamations jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue. Or il convient de ne pas oublier que M Caillaux ne peut pas, cette année, obtenir un équilibre simplement apparent du budget.

L.-B.

LA DÉPOPULATION
DANS LES BASSES-ALPES

Le ministère du Travail vient de publier au *Journal officiel* les résultats du mouvement de la population en 1908.

Ces résultats se résument comparativement en France et dans les Basses-Alpes, de la manière suivante :

	France	Bses-Alpes
Population	39,252 245	113.126
Mariages	315.928	728
Naissances enfts vivts	791,712	2.141
Mort-nés	37.154	124
Décès	745.271	2.284

La première observation qui se dégage de ces chiffres, c'est que, s'il y a eu en France, en 1908, excédent de naissances sur les décès, dans les Basses-Alpes, malheureusement, ce sont, comme toujours, les décès qui l'emportent.

On trouve, en effet, sur l'ensemble de la France :

791.721 naissances
contre 745.271 décès

soit 46.441 naissances de plus que de décès.

Au contraire, dans les Basses-Alpes, on relève :

2,141 naissances
contre 2.284 décès

soit 143 décès de plus que de naissances

Cette indication est alarmante. Elle prouve que notre département se dépeuple avec une rapidité exceptionnelle et elle fait concevoir à tous ceux qui se préoccupent de son avenir de justes appréhensions.

Mais ici se pose tout naturellement une nouvelle question : quels sont, dans notre département, les arrondissements qui ont le plus fort excédent de décès ? Quels sont ceux qui, par suite, contribuent le plus à son amoindrissement ? Nous empruntons la réponse au *Journal officiel*.

	Naissances	Mort-nés	Décès
Barcelonnette	312	14	235
Castellane	318	19	358
Digne	715	39	754
Forcalquier	556	32	626
Sisteron	240	20	311

Ainsi, il n'y a qu'à Barcelonnette où les naissances l'emportent sur les décès. Partout ailleurs se sont les décès qui sont en excédent. Et encore ce résultat n'est-il qu'accidentel à Barcelonnette, car si l'état-civil y a enregistré 77 naissances de plus que de décès en 1908, il en avait enregistré 13 de moins en 1907.

Voici, en tout cas, par rapport à la population, comment se classait à ce point de vue, les cinq arrondissements des Basses-Alpes, Comparativement à l'ensemble du département et de la France :

Pour 10.000 habitants, combien

	de naissances	de décès
En France	202	190
Dans les B.-Alpes	189	202.
à Barcelonnette	228	172
à Castellane	201	227
à Digne	180	198
à Forcalquier	193	217
à Sisteron	142	183

Ce sont là, nous le savons bien, des chiffres un peu arides. — Mais ce sont aussi hélas ! des chiffres qui donnent trop à réfléchir pour que nous négligions de les porter à la connaissance de nos concitoyens.

Ils prouvent, à tout le moins, qu'il n'y a pas d'œuvre plus utile à accomplir dans notre région, que de tenter d'y amener du dehors de nouveaux éléments.

Souhaitons qu'on le comprenne et que chacun, sans distinction d'opinion s'emploie de son mieux à cette œuvre essentielle qui peut, par bonheur, nous permettre d'être pour une fois, tous d'accord.

Le Numéro Spécial Agricole de la "Vie à la Campagne"

Voici venir les mois de la canicule, où dans la Campagne toute brûlée de soleil, à travers de la Beauce comme dans les champs de la Limagne, moissonneuses et batteuses ronflent furieusement, et la mer houleuse des épis d'or tombe au mouvement mécanique et régulier des faux. *La Vie à la Campagne*, la Revue pratique avant tout, éditée par la Librairie Hachette et Cie, consacre plus spécialement son numéro du 15 juillet aux questions agricoles. Dans son article vivant et vécu, *M, G. Schaeffer*, qui, durant plusieurs années a mené la vie errante de l'ouvrier agricole américain, décrit *La moisson dans les plaines immenses du Far West*, où les Yankées utilisent des machines perfectionnées au plus haut point, restreignant ainsi au minimum l'emploi de la main d'œuvre. *Manquerons-nous de blé ?* telle est la question angoissante qui s'est posée ces derniers temps, à la lecture des statistiques de production et de consommation. M. Florimond Desprez, passant en revue *les réserves en blés du monde*, arrive à une conclusion rassurante, qui éloigne la terrible éventualité du monde privé de pain. *Faut-il produirs en France le cheval de trait belge ? Une station agricole modèle, la Coopérative de Flogny, le Métayage*, etc., etc., donnent un caractère purement agricole à ce numéro, dans lequel Agriculteurs et Eleveurs trouveront des vues nouvelles et originales, des marchés pratiques et aisément réalisables.

Une description fouillée, d'un des beaux domaines de la France, qui contient en même temps un Parc agricole complète cette intéressante publication, en vente dans toutes les Librairies, Bibliothèques, Marchands de Journaux, etc.

© VILLE DE SISTERON

VARIÉTES

Gloire et Profits.

Les gens de lettres ont volontiers la réputation de ne pas s'en richir avec leur plume. Doivent-ils s'en plaindre, puisqu'il s'attache à je ne sais qu'elle noblesse, peut-être fondée sur le désinteressement, à n'être point rémunéré. Et puis cette réputation est elle fondée ? Je sais bien que le dix-septième siècle nous a laissé la figure du poète crotté, de l'écrivain rapiécé, du vieux Corneille ne possédant qu'une paire de souliers, mais il y a d'autres exemples.

Et pour commencer par le commencement transportons nous à Athènes la première année de la 48me Olympiade (444 av. J. C.), Le peuple est assemblé sur l'Agora, il écoute sa glorieuse histoire, comme un doux miel, s'écouler des lèvres d'Herodote, et, dans son enthousiasme, il lui vote une récompense de dix talents (54.000 francs.).

Il est vrai qu'à côté d'Hérodote il y avait Chérile à qui Alexandre le Grand disait qu'il aimerait mieux être le Thersite d'Homère que l'Achile de Chérile. Or le prince fit avec lui un marché singulier. Il convint de lui donner un *Philippe* pour chaque bon vers, et un soufflet pour chaque mauvais. Chérile ayant achevé la lecture de son poème n'avait reçu que sept *Philippes*. Sur le compte des soufflets l'histoire est restée muette, mais la tradition rapporte que Chérile en mourut.

Par contre Suétone assure que l'*Ennuque* de Térence fut joué deux fois en un jour et qu'il lui fut payé un prix que n'avait jamais jusqu'alors obtenu aucune comédie, c'est a-dire 8000 petites sesterses (environ 1.600 fr.)

Mais l'on connait l'anecdote d'Octavie et de Virgile dont les vers sur Marcellus touchèrent si fort la princesse qu'elle fit compter au poète 10 grandes sesterces (2000 francs) par vers, et il en avait trente deux.

Le pauvre grec illustré par Macrobe, qui, chaque fois qu'Auguste sortait de son palais, lui présenté une épigramme composée en son honneur, fut moins heureux. Jamais l'empereur n'y prêtait attention et même un jour, impatienté de l'insistance de ce rimailleur, il le précéda en lui faisant remettre un petit poème de sa composition. Le Grec ne se troubla point de sa leçon, il se répandit au contraire en louanges et plongeant la main dans sa plate escarcelle, il en tira quelques sous qu'il tendit à Auguste en les accompagnant de ce petit discours : « O César ! cela n'est point, sans doute, proportionné à ton mérite... je te te donnerais plus, si je possédais davantage ». Ce trait ravit Auguste qui donna 100.000 sesterces à l'Athénien.

Mais laissons là les anciens et leurs sesterces pour en venir à ce dix-septième siècle qui, semble-t-il, fut peu prodigue d'argent pour ses auteurs qui, eux, furent si prodigues de gloire pour lui !

Colletet, cependant, reçut de Richelieu la somme de six cents livres pour six vers contenant la description de la pièce d'eau du jardin ; et le cardinal ajouta « qu'il ne lui donnait cette somme que pour ces vers et que le roi n'était pas assez riche pour payer le reste » Aussi Colletet, qui jamais de sa vie n'avait été à pareille fête, s'écria, dans sa joie :

Armand qui pour six vers m'a donné six cents livres.
Que ne puis-je, à ce prix, te vendre tous mes livres !

Il y a une autre trait de la libéralité du ministre qui, pour remercier l'abbé Godeau d'un *Benedicite* mis en vers, lui donna *Grasse* dont l'évêché était vacant.

Boileau, dit-on, vendit, en 1674, son manuscrit du *Lutrin* pour 600 livres au libraire Thierry. Quelques années auparavant, en 1667, Racine avait cédé le manuscrit d'*Andromaque* pour le tiers de cette somme !

Les justes plaintes qu'aurait pu proférer le grand poète pour un tel marchandage ne nous sont pas parvenues, mais bien celles de Jean-Jacques, à qui l'on ne peut pas reprocher d'avoir été intéressé, mais qui se plaignait de tout :

«.... Lissot, alors mon libraire, raconte-t-il dans ses *Confessions*, me donnait toujours très peu de mes brochures, souvent rien du tout. Et par exemple, je n'eu pas un liard de mon premier Discours ; Diderot le lui donna gratuitement. Il fallait attendre longtemps, et tirer sou à sou le peu qu'il donnait. »

Les écrivains d'aujourd'hui, les grands, sans avoir le bonheur d'Hérodote. sont mieux partagés. je crois, auteurs dramatiques ou romanciers, que Racine ou Jean-Jacques.

J. E.

Etrait de la Revue Hebdomadaire.

Chronique Locale

SISTERON

Pour les sinistrés. — Dans toute la région, dans toutes les villes où l'humanité n'est pas un vain mot, s'organisent, avec ou sans aide de la municipalité, des bals de charité, des kermesses au profit des victimes nombreuses que vient de faire le tremblement de terre qui a porté ses ravages dans le département des Bouches-du-Rhône.

A Sisteron, ville essentiellement humanitaire, n'y aurait-il pas possibilité d'organiser un bal de charité ? On se rappelle que pour venir en aide aux victimes des mines de Courrières deux bals s'organisèrent ; plus près encore, aussitôt la catastrophe de Messine connue de nombreux habitants envoyèrent leur obole dans les journaux régionaux, soulageant, dans la mesure de leur moyen, un peu de cette grande misère que sèment sur leur passage les convulsions terrestres.

Nous ne pensons pas que Sisteron reste indifférent aux appels des malheureux frères qui comme nous parlent même langue et même idiome et ont mœurs et coutumes semblables aux nôtres. Dire le contraire, serait faire injure à la solidarité sisteronnaise.

Campagne sericicole. — La ville de Sisteron a acquis depuis très longtemps la légitime réputation de posséder les meilleurs éleveurs de vers à soie, puisque c'est un des rares pays où le prix des cocons soit un peu élevé.

Comme chacun le sait, beaucoup de sériciculteurs viennent chaque année de tous les points du Midi et même de l'Italie, choisir notre ville comme centre de leurs opérations. Aussi voyons-nous tous les ans, un nombre considérable de femmes occupées pendant deux mois aux divers travaux que nécessitent les vers à soie, qui doivent par la suite donner la graine si renommée.

Malgré la période de pluies, que nous venons de traverser, retardant considérablement la mise à la bruyère, les cocons commencent à faire leur apparition et leur inscription à la mairie s'accentue chaque jour, les éleveurs espèrent encore avec les prix assez rénumérateurs qui leur sont offerts et la prime à laquelle ils ent droit, accomplir une bonne campagne sericicole.

Le prix des cocons vendus à l'avance est de 4.25. Le cours normal varie entre 3.25 à 3.75.

Certificat d'études. — L'école primaire de filles présentait à l'examen du certificat d'études, 16 élèves. Toutes ont été reçues. Ce sont Mlles Armand Odette, Amat Blanche, André Blanche, Blanc Félicienne, Conis Aimée, Delaye Juliette, Gérard Bertina, Granoux Jeanne, Jourdan Yvonne, Lieutier Jeanne, Lieutier Olga, Lachaud Thérèse, Lieutier Marie, Noble Jenny, Nicolas Marie, Thivend Marguerite. Nos félicitations aux maitresses et aux élèves.

Le meurtre de Dusserre. — Mardi le parquet de Sisteron est descendu dans la commune de Volonne au sujet de l'assassinat du malheureux Joseph Dusserre, afin de procéder à l'exhumation du corps et à une nouvelle autopsie faite par un médecin légiste de Marseille. Des traces de strangulation ont été relevées et permettent de ne plus douter du genre de mort à laquelle a succombé Dusserre. Le vol était le mobile du crime.

Ajoutons que la police a opéré deux arrestations, celle de B., ouvrier mécanicien de notre ville et de O., voyageur ambulant. La police continue ses actives recherches afin de savoir s'il n'y a pas d'autre complice. L'instruction de cette affaire suit son cours.

Tribunal correctionnel. — Intéressante seulement au point de vue juridique l'affaire qui s'est plaidée à la dernière séance, elle peut servir d'exemple aux personnes coutumières du fait. En l'espèce, il s'agit de savoir si dans l'envoi d'un journal ou d'un imprimé sous bande vous avez le droit de glisser une note manuscrite ayant l'aspect d'une correspondance privée. La loi du 25 juin 1856 dit non. Personne ne peut se servir d'un pareil stratagème pour correspondre ; la preuve la voilà. Un célibataire de Saint-Symphorien nommé Peyron L.-J.. agé de 57 ans, a, par ignorance, glissé dans l'envoi d'un journal adressé au curé des Omergues, une note privée ; la poste s'aperçoit de l'infraction et fait appeler à la correctionnelle le brave habitant de St-Symphorien qui s'en va chez lui avec une amende de 150 fr.

Mémento. — Ce matin, à 8 heures, auront lieu les obsèques de M. Siard Henri, concierge de la mairie, décédé à la suite d'une courte maladie. La musique des Touristes dont le défunt faisait partie assistera aux obsèques.

Nos condoléances à sa famille.

Au Conseil général. — Dans notre dernier numéro, nous avons dit que M. Hubbard avait présenté une pétition des habitants de Volonne, c'est une erreur, c'est M. Berenguier qui a présenté la pétition. Voici le document :

Chemin de grande Communication N° 4

Réparation du Pont de Volonne

M. *Berenguier*. Messieurs, je dépose sur le bureau du conseil général, avec les documents y relatifs, la pétition suivante, émanant d'un grand nombre d'habitants de Volonne :

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président,

Messieurs les membres du Conseil général,

Depuis plus d'un demi siècle, les habitants de Volonne et des pays voisins souffrent de la difficulté d'accès de leur pont suspendu, auquel on accède par des rampes fort rudes des deux côtés.

Sentant de plus en plus les inconvénients de cette situation à mesure que s'accroît leur charroi, ils viennent vous prier respectueusement de modifier cet état de choses en élevant le tablier de ce pont de 2 ou 3 mètres au-dessus de la Durance.

Ils sont persuadés que vous ferez droit à cette légitime demande, en tenant compte des raisons exposées dans le mémoire ci-joint.

Dans cette espérance, veuillez agréer l'expression de leur profonde considération.

On a joint à la pétition, outre un mémoire explicatif, un plan de relèvement de la chaussée à droite et à gauche. Comme le pont en bois est en ruines, on pourrait le reconstruire en fer et profiter de cette réfection pour relever la chaussée à ses abords, de manière à atténuer ou à faire disparaître les rampes existantes.

M. *le président*. On pourrait peut-être renvoyer de suite cette pétition à l'administration.

M. *Berenguier*. Cette demande est présentée sous forme de vœu. Il faudrait d'abord faire adopter ce vœu par le conseil général.

M. *Malon*. Quel est le chemin intéressé ?

M. *l'ingénieur en chef*. Le chemin de grande communication n° 4.

M. *le président*. Renvoyons-le alors à la commission des routes.

M. *Berenguier*. La procédure suivie jusqu'à ce jour est qu'une commission se prononce d'abord et que le conseil général statue ensuite. Renvoyé à la deuxième commission.

Concert. — Comme nous l'avions annoncé dans un précédent numéro, c'est demain que se rendra à Laragne l'*Estudiantina Sisteronnaise* à l'effet d'y donner un concert vocal et instrumental suivi de bal, dans une des salles de l'hôtel Moderne, 8 heures 1/2 du soir. Entrée libre.

Nos vœux de succès accompagnent cette phalange d'artistes.

Départ en voiture, 1 h. 1/2.

Collège de Sisteron. — Le jeune Chabrier Georges, élève au collège de Sisteron, a été reçu au certificat d'études primaires.

Les jeunes Jourdan Louis et Rippert Raoul ont été reçus à l'examen au brevet élémentaire.

Après le succès du jeune Trabuc au brevet supérieur ces résultats démontrent aux familles qu'elles pourront trouver au collège de Sisteron toutes les garanties désirables pour la préparation de leurs enfants aux divers brevets et concours de l'enseignement primaire.

Avis. — M. Blanc Marcel, à Noyers, ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, dame Blanc Angeline née Lachal, demeurant actuellement à Pertuis, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal depuis le 7 avril 1909.

P.-L.-M. — *Billets d'aller et retour collectifs de vacances.* — La Cie délivre du 15 Juin au 15 Septembre, — aux familles d'au moins trois personnes se rendant d'une gare P.L.M. à une autre gare de ce réseau située à une distance minimum de 150 kilomètres du point de départ, — des billets d'aller et retour collectifs de vacances dont la date d'expiration de validité, primitivement fixée au 1er Novembre, est reportée au 5 Novembre.

Leur prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3e personne, la moitié de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes.

Soit, à titre d'exemple, et pour une familles de six personnes :

de Grenoble à Chamonix, viâ Chambéry, Annecy, 2me classe 111 fr 15.

de Valence à Chamonix, viâ Grenoble, Chambérry, Annecy, 2me classe 159 fr. 25.

ETAT-CIVIL

du 18 au 26 Juin 1909.

NAISSANCES

Magnan Paul-Louis.

Tourniaire Victorin-Auguste,

Latil Georges-Eugène-Jean.

MARIAGE

Entre M. Estublier Louis-Célestin cult. et Mlle Rispaud Aline-Victorine.

DÉCÈS

Siard Henri-Joseph, concierge à la Mairie, 50 ans.

Chronique Régionale

CHATEAU-ARNOUX

Nos fêtes. — Les fêtes qui viennent d'avoir lieu dans notre commune se sont passées par un temps magnifique au milieu d'une grande animation provoquée par la venue d'une multitude de visiteurs et des nombreuses barraques.

Soulignons notamment la venue de l'excellente musique de Sisteron les *Touristes des Alpes* dont la présence a certainement contribué aux succès de nos fêtes. Comme l'an passé, et peut-être l'an prochain, il nous est toujours agréable de constater que cette société mérite justement les applaudissements qui ont soulignés chaque morceau.

Nous lui adressons nos chaleureux remerciements.

VILLE DE VOLONNE

FETE PATRONALE de la SAINT-JEAN

Samedi 26, à 9 heures du soir : Grand feu de joie, Retraite aux flambeaux par la *Lyre Volonnaise* et Salves d'artillerie.

Dimanche 27 : Réveil en Fanfare, Salves d'artillerie ; à 10 h. du matin : Réception par la *Lyre Volonnaise* de

© VILLE DE SISTERON

la *Fanfare Reillannaise*, à l'arrivée tour de ville par les deux sociétés réunies, vin d'honneur dans la Cour de l'école ; à 4 heures, sur la place : Grand Concert par les deux sociétés ; à 6 heures: Ouverture du Bal à grand orchestre, grande Illumination à giorno pendant toute la durée des fêtes ; à 9 heures : Grands Feux d'artifice tirés sur le champ de foire par M. Coupier, artificier diplomé à St-Michel (B.-A.) ; à 10 heures : Réouverture du bal à grand orchestre.

Lundi 28 : Réveil en fanfare, Salves d'artillerie ; à 9 heures du matin : Ouverture du Tir à la Cible, prix un permis de chasse, les fusils de chasse sont seuls admis. La cloture du tir sera à 7 heures ; à 3 heures sur la place : Grand Concert par la *Lyre Volonnaise* ; à 4 heures : Ouverture du bal à grand orchestre ; à 5 heures : Jeux divers : course aux sacs, jeu de la marmite, de la poêle et course de de jeunes gens, etc. ; à 8 h. : Salves d'Artillerie ; à 9 heures : Réouverture du bal à grand orchestre.

Mardi 29 : Réveil en fanfare, Salves d'artillerie, Grand Concours de Boules, prix 50 francs plus les entrées fixées à 2 fr. Les parties commenceront à 10 h. du matin. Les joueurs devront se faire inscrire avant 9 h. 1/2 du matin au secrétariat de la mairie ; ils devront se conformer au réglement.

Pendant toute la durée des fêtes : grand Carrousel, Tirs, Balançoires, Voyages dans la lune, Bataille de confetti et Attractions. Cinématographe.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers. La municipalité, ainsi que le Comité des fêtes, déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Le maire, Mégy. Le président du Comité, Aron Marius.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

A louer présentement
VASTE LOCAL

servant de restaurant et pouvant servir à tout autre genre de commerce

Pour renseignements s'adresser à Mme Vve **Chastillon**, *rue Droite, Sisteron.*

A VENDRE Cheval et charrette anglaise tout attelé ou séparément. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers et un apprenti chez M. BEC Paul, fabricant de chaussures, Sisteron.

AVIS

M. IMBERT Louis, balayeur public, prévient les intéressés qu'il a un grand stock de fumier **à vendre à des prix très modérés**. S'y adresser.

A LOUER
Grand Entrepot

situé au Centre de la Ville

S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

A louer présentement

JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT

à 2 kilomètres de la ville avec environ 2 hectares de pré

S'adresser au bureau du Journal.

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'on plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde a intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter a recommander cette eau à un malade et à un anémique.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS,

Les Appareils GLASER de Paris pour le traitement des hernies ont obtenu l'approbation des plus hautes sommités

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la valeur de certaines méthodes prétendues merveilleuses, aussi inefficaces que les anciens appareils à ressorts rigides qui ne font réserver les plus cruelles déceptions à ceux qui ont l'imprudence de les adopter.

Seul M. GLASER, tient le record pour cette spécialité depuis 30 années, seul son appareil a remporté les plus hauts prix et une mention honorable de M. le Ministre.

Son appareil, sans ressort, est le plus doux et le plus léger, imperceptible, il se porte nuit et jour ; il permet les travaux les plus durs, ne dérange pas et ne gêne en rien quelques soient les mouvements du malade. D'une résistance sans égale, il maintien les hernies les plus tenaces et les guérit en peu de temps. Aussi a-t-il été reconnu par tout le corps médical com étant le seul appareil vraiment sérieux et scientifique. Nous sommes heureux d'apprendre aux malades hommes, femmes et enfants atteints de hernies que M. GLASER, le grand spécialiste sera à nouveau parmi nous. Grâce a ses conseils de nombreux malades ont retrouves la plénitude de leur santé et leurs forces. Nous engageons vivement les malades hernieux à venir essayer cet ingénieux appareil à :

Manosque, le 18 juillet Hôtel Pascal.
Forcalquier, le 19, Hôtel Valenty.
Digne, le 20, Hôtel Boyer-Mistre.
SISTERON, le 21, Hôtel des Acacias.

Envoyez 0 fr. 30 à M. J. GLASER, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie-Paris, pour recevoir franco son traité sur la hernié.

Bulletin Financier

Le marché en ce début de semaine fait preuve de fermeté. Les fonds d'Etats et le Rio maintiennent leurs cours au parquet.

Le 3 o/o français se négocie à 97.32. La caisse achète 40.000 fr. de rente au comptant.

Le Serbe se traite à 85.35, le Turc cote 93.42, l'Italien est à 105.70, l'Extérieure à 98.85.

Fonds russes bien tenus. 5 o/o 1906 101.60. Sociétés de crédit en faveur. Banque de Paris 1667, Comptoir d'Escompte 732, Société Générale 672, Banque franco américaire 483.

Chemins espagnols en reprise. Obligations 5 o/o 3e série chemin brésilien Victoria à Minas 448.

Valeurs russes de metallugie et de charbonnage bien tenues.

Rio aux environs de 1940. Léger progrès du cuivre à Londres.

En banque, Rand Mines 263.

Obligations 5 o/o Nord du Brésil 395.

Obligations 5 o/o Energie Industrielle 480.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

La Vie Heureuse

Hier, avant que la révolution éclatât en Turquie, elle agitait la Perse de troubles sanglants. Dans l'un et l'autre pays, les femmes ont pris le parti de la liberté ; la *VIE HEUREUSE* montre dans son numéro du 15 juin leur rôle héroïque durant ces heures d'angoisse.

L'Académie Française avait à remplacer un de ses membres : la *VIE HEUREUSE* publie le médaillon, résume l'œuvre littéraire des nouveaux immortels et des plus notoires concurrents. De nouvelles salles viennent d'être ouvertes au Musée de Versailles : la *VIE HEUREUSE* fait visiter à ses lecteurs les appartements de Mesdammes de France, où M. de Nolhac a assemblé les portraits de celles qui y vécurent. Le Pavillon de Marsan abrite actuellement des collections particulières réunies par la Société de l'histoire du Costume : la *VIE HEUREUSE* en montre les trésors.

D'aventureux et habiles chasseurs vont poursuivre l'isard dans les solitudes des Pyrénées ; la *VIE HEUREUSE* conte les péripéties émouvantes d'une chasse difficile entre toutes.

....Dix autres sujets d'actualité sont pour la *VIE HEUREUSE* l'occasion d'articles curieux, intéressants, délicieusement illustrés.

L'intérêt des pages littéraires dépasse encore celui de l'information dans le numéro du 15 juin, qui publie une fine et mélancolique nouvelle de M. R. Boylesve, *La Sérénade*, une spirituelle saynète de M. H. Bidou, *Rosenice*, les pages les plus significatives de ce roman de M. Marcel Prévost, *Pierre et Thérèze*, dont tout le monde veut pouvoir parler et bien d'autres articles variés et amusants.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. - *Conseil des Femmes* : Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

Charles BAUDELAIRE

Le numéro de **PORTRAITS D'HIER** qui vient de paraître publie, sous la signature de GASTON SYFFERT, l'auteur des *Brumes de la Vie* une remarquable étude sur **Charles Baudelaire**.

La vie douloureuse de l'illustre poète s'y déroule toute entière, avec ses épisodes si curieux et si passionnants, en même temps qu'une analyse originale de son œuvre, envisagée d'un point de vue auquel on s'est peu placé jusqu'ici, met en lumière tout le côté profondément humain de l'auteur de *Fleurs du Mal*.

Ont déjà paru dans **Portraits d'hier** de très intéressantes études sur *Emile Zola*, *Puvis de Chavannes*, *Beethoven*, *Henrik Ibsen*, *Honoré de Balzac*, *Michel Bakounine*, sous les signatures, dans l'ordre, de Victor Méric, Léon Werth, Georges Pioch, François Crucy, Manuel Devaldès, Amédée Dunois.

" PORTRAITS D'HIER " parait le 1e et le 15 de chaque numéro illustré, 25 centimes.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
20, Rue du Louvre, et 131, Rue St-Honoré
PARIS (1er)

RECOLTE 1908 : 850 hectolitres à vendre
Pour boire du BON VIN *garanti naturel* adressez-vous directement **au Vigneron** du domaine du Moulin à Vent d'AUBAIS GARD

Vin rouge **35** *fr. la pièce de* **228** *litres*
Vin rouge **84** *fr. le demi-muid de* **260** *litres* } *logé et franco*

Certificat de récolte accompagne facture Le transport et la régie tout payé au départ. Rien à débourser en prenant livraison. *Prime 2 bouteilles d'eau de vie de Marc, à chaque pièce.* Echantillon 0,50 c. Toute facilité pour paiement. Les expéditions se font le samedi.

VIN de la **Propriété garanti naturel.** *Rouge 35 fr.* la pièce de 220 litres. *Blanc 45 fr.* la pièce de 220 litres ; franco gare acheteur. FUT PERDU. Port et congé payé au départ, PAIEMENT à 120 jours net ou contre remboursement 5 % (Echant. 0.50) PRIME : bonbonne 2 lit. *malaga*. Adresse : LÉON, régisseur, boulevard Maguelone, 21, MONTPELLIER (Hérault).

Les Hommes du Jour

Aujourd'hui parait en 4e série de la curieuse et intéressante publication LES HOMMES DU JOUR.

On y trouvera les portraits-charges et les biographies de : Mirbeau, Rodin, Brousse, Lockroy, Viviani, Biétry, Descaves, J. Le Breton, P. Bourget, M. Allard, A. Antoine, Gérault-Richard. Texte de Flax, dessins de A. Delannoy.

La valeur documentaire, littéraire et artistique de cette publication en fait une collection unique que tout acheteu conserve précieuesment.

On peut se procurer la 4e série, soigneusement brochée sous couverture illustrée, chez tous les libraires, dans tous les kiosques et bibliothèques des gares. Prix: **1** fr. **20**, franco **1** fr. **30**.

Administration : 38 Quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

LES HOMMES DU JOUR
paraissent tous les samedis. — Le No 10 cent

Avez-vous soif?
Prenez quelques gouttes de
Ricqlès
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique,
il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.
HORS CONCOURS PARIS 1900
GRANDS PRIX { St-LOUIS 1904 | MILAN... 1906 / LIÈGE... 1905 | LONDRES 1908
EXIGER du **RICQLÈS**

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

DÉPARTEMENT
DES BASSES-ALPES

CAISSE D'EPARGNE DE SISTERON

En exécution des dispositions légales résultant des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 de celle du 20 juillet 1895 et l'article 56 de la loi de finances du 22 avril 1905, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts ci-dessous indiqués, pour lesquels LA DERNIÈRE OPÉRATION A EU LIEU DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1879, et qui sont abandonnés depuis cette époque, *s'ils ne sont pas retirés du 1er juillet au 31 décembre prochain inclus*, seront, le 1er janvier 1910, *atteints par la* PRESCRIPTION. Les ayants droits sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Epargne de Sisteron, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

NUMEROS du registre matricule	NOMS ET PRÉNOMS	DATES de la première opération	AGE à cette époque	NAISSANCES		DOMICILES	PROFESSIONS	DATES de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi	NATURE de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi	MONTANT actuel du capital
				Dates	Lieux					
645	LATIL Thérèse-Adelaïde épouse MEGY François	16 Juin 1878	45	14 décemb. 1833	Sisteron	Volonne	s. p.	12 juillet 1879	Remboursement	15 fr. 16

Sisteron, le 26 juin 1909

Certifié conforme aux écritures de la Caisse.
Pour le Président du Conseil d'Administration,
Le vice-président : **SILVESTRE.**

© VILLE DE SISTERON

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

ENVELOPPES VOLCANISÉES

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

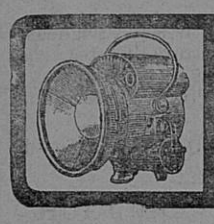

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACINÉS

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (*prix Meynot*).

Chevalier du Mérite Agricole

Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* « B-A »

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers
Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE

Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE

Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3308, 3309. 101, 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFES POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES

CONIFÈRES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise des Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

BUSSANG guérit l'ANÉMIE.

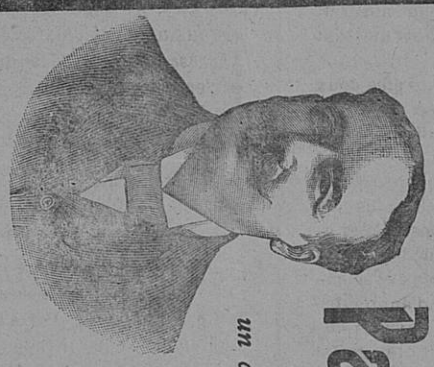

Paul Fauchey

COMPOSITEUR,

un de nos maîtres les plus estimés,

est l'auteur de

Un Peu,
Beaucoup,
Passionnément,

Valse créée avec un éclatant succès par Germaine Gallois, au Théâtre des Variétés, dans la *Revue du Centenaire*

de la Valse Très Aimée

et de la Chanson Brésilienne,

les deux belles créations de la Princesse ESTELLE DE BROGLIE chantées par la Princesse dans toutes les grandes villes de l'Europe.

On lui doit aussi :

Canzonetta Napolitana,
Gaîty-March,
Pretty-Girl, *marche.*
Lydie-Gavotte.

Sérénade à l'amour,
Romance,
Mélodrame,
Pastorale,

Feu Follet, *air de ballet.*

Les Œuvres de **Paul Fauchey**, éditées par la Maison **A. ZOOK, 29, Rue Bleue, à PARIS,** sont en vente chez l'Éditeur, **dans toutes** les Maisons d'éditions musicales et chez tous les Marchands **de musique** de Paris et de la Province.

Le Catalogue de la maison ZOOK, qui comprend nombre **d'œuvres de compositeurs** en vogue, est envoyé sur demande.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à *Jardins & Basses-Cours*

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal IEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

ahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON